

MàJ : 25/07/2023

RÉALISER UN ÉTAT INITIAL SATISFAISANT Compiler et analyser les données existantes

Domaine : **planification et projet**

Procédures : **toutes procédures**

Contexte

Le patrimoine naturel est souvent pris en compte tardivement dans la vie d'un projet, étant alors perçu à tort comme un élément de blocage. Or, une connaissance des enjeux de biodiversité le plus **en amont** possible permet d'inscrire aisément le projet dans la séquence ERc.

Définitions et notions clés

- **Patrimoine naturel** : ensemble des habitats naturels et artificiels d'intérêt écologique, les espèces animales, fongiques et végétales, les géotopes et les fonctionnalités associées.
- **Aire d'étude** : à définir en intégrant notamment les effets prévisibles du projet sur l'environnement, les capacités de déplacement des espèces et les fonctionnalités. Elle doit être supérieure au périmètre du projet pour être affinée ensuite afin de réaliser des expertises de terrain.
- **Fonctionnalité écologique** : cf. fiche dédiée
- **Services écosystémiques** : cf. fiche dédiée

Attendus des Services de l'Etat

- Les données existantes doivent permettre de qualifier les **enjeux écologiques** potentiels (à une échelle nationale, régionale, territoriale et locale), à partir d'une lecture critique de la connaissance sur une zone d'étude suffisamment large afin de :
- Lister les enjeux du territoire sur la base des données disponibles ;
 - Repérer les éventuels points de vigilance (ex : présence ou potentialité de présence d'espèces invasives, d'espèces patrimoniales, d'espèces protégées, de corridors écologiques majeurs) ;
 - Définir précisément les aires d'étude ;
 - Identifier les besoins d'expertises complémentaires à mener ;
 - Identifier les fonctionnalités (cf. fiche dédiée) ;
 - Identifier les services écosystémiques (cf. fiche dédiée) ;
 - Être en capacité de faire évoluer le projet ;
 - Hiérarchiser les enjeux concernés par le projet.

Objectifs pour le porteur de projet

- Exploiter la connaissance disponible pour :
- Identifier les enjeux écologiques présents et potentiels et la sensibilité du projet, afin de l'ajuster éventuellement ;
 - Définir les besoins en matière d'**expertises complémentaires** et les protocoles adaptés.

Références réglementaires :
 Article R122-5 et 1 du Code de l'Environnement

Fiches liées :
 F009 (continuités)
 F017 (services écosystémiques)
 F018 (en mer)

Fiches
transversales

Impacts

Mesures
ERca

Modalités de réalisation

Consultation des différentes bases de données accessibles au public, des documents cadres, des études existantes et des structures référentes au plan régional à une échelle d'investigation adaptée et à justifier. À cet effet, plusieurs aires d'étude sont possibles, avec une précision de plus en plus fine quant à l'information attendue au droit de l'emprise du projet.

Données à appréhender :

- Approche par grands types d'habitats puis descendre au niveau de l'espèce ;
- Espèces animales et végétales (voire fonge) présentes ;
- Grands types de végétation, d'habitats et d'habitats d'espèce connus sur la zone, notamment les milieux sensibles (milieux humides susceptibles d'être considérés comme des zones humides, haies bocagères, zones boisées, etc.) ;
- Continuités connues à l'échelle régionale voire territoriale (voir fiche dédiée) ;
- Fonctions et services écosystémiques (voir fiche dédiée).
- Spécificité chiroptères

L'état initial doit contenir les informations suivantes sur les données présentées : sources, dernière année d'observation (l'ancienneté de la donnée est importante à appréhender) et doit être analysé selon une **approche systémique et dynamique**. Il doit prendre en compte l'évolution temporelle des différents paramètres de l'environnement et milieux concernés, que celle-ci résulte de tendances naturelles, de développement en cours ou de planification.

Illustration Zoom

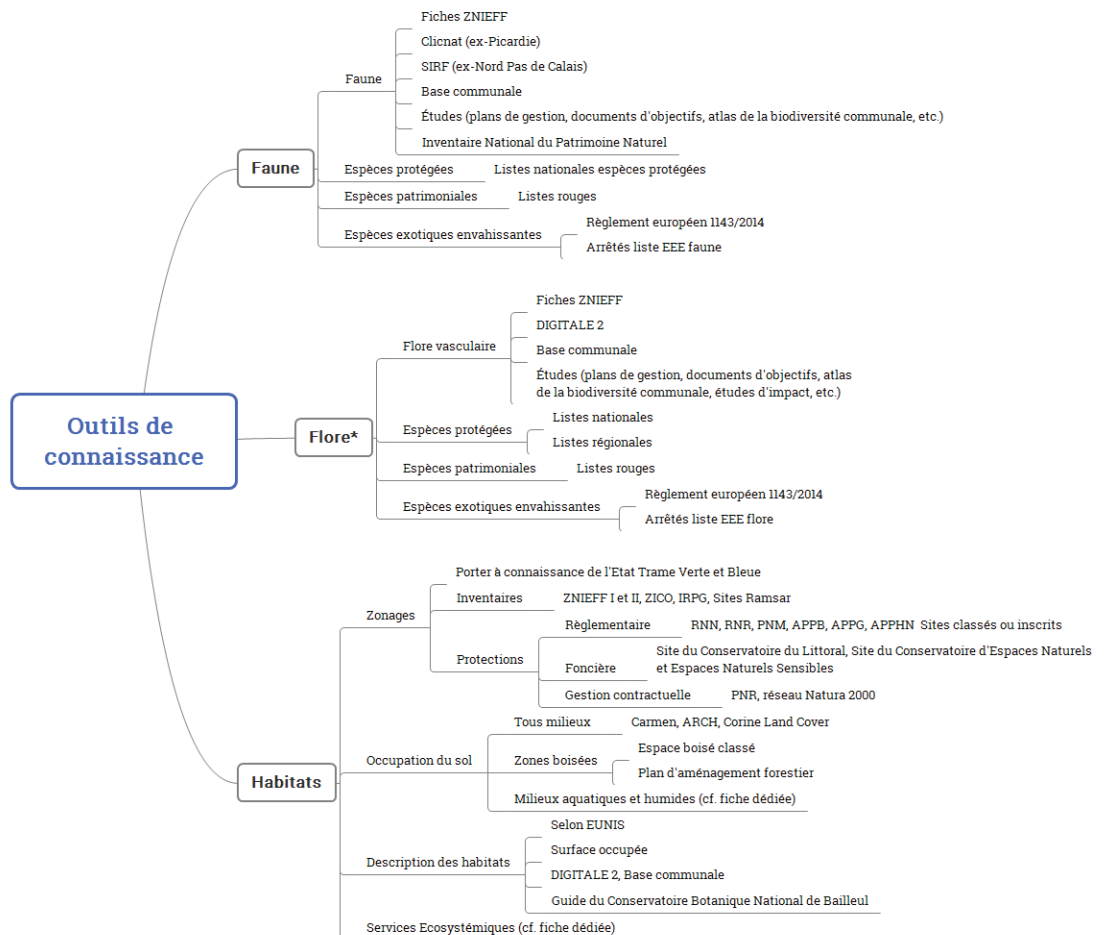


Figure 1 : Outils de connaissance

Modalités
de réalisation

Pour la faune, l'information quant à la présence/absence est une première étape. Les modalités d'utilisation de la zone (ex : nidification, chasse, etc.) peuvent être approchées par l'analyse de la période d'observation mais elles ne suffisent pas à caractériser les enjeux et demandent à être complétées par des expertises ciblées et/ou la consultation des structures référentes qui pourront apporter les précisions utiles.

La compilation des informations ne suffit pas : elle doit être traduite par une analyse des sensibilités écologiques, par exemple la présence d'espèces patrimoniales, notamment protégées ou d'habitats favorables, la présence d'espèces exotiques envahissantes ou encore les continuités écologiques potentielles, etc.

Ces enjeux pressentis sont alors à considérer comme des données d'entrée dans la construction du projet, permettant de faire évoluer le projet en préservant au mieux l'environnement dans une logique de développement intégré du territoire.

La prise en compte de l'environnement doit être intégrée dès le début de la conception d'un projet. Toutefois, si pour une raison justifiée, celle-ci est tardive dans le processus, il est impératif que les enjeux soient croisés avec les premières versions du projet afin de faire évoluer ce dernier de manière à intégrer les mesures d'évitement et de réduction nécessaire à une application pertinente de la séquence ERc. Cette phase de travail introduit donc le risque de devoir revoir fondamentalement le projet.

En conséquence, **la bibliographie et la hiérarchisation des données compilées et des enjeux présents et potentiels identifiés** est bien une étape importante du processus de construction du projet ; elle se doit d'être **suffisamment exhaustive et menée en amont** pour être utile et doit être véritablement un outil d'aide à la définition du projet.

Les données méritent d'être synthétisées sous forme de cartes et de tableaux en mettant l'accent sur les informations utiles dans le cadre du projet, plan ou programme concerné (cf. fiche complémentaire sur la restitution de données).

Points de vigilance

- Mes données sont-elles actuelles (idéalement de **moins de 5 ans** pour les espèces connues sur le site et ses abords ; sauf cas particulier et justifié).
- Ai-je recherché des informations sur les communes voisines eu égard aux capacités de déplacements et de dispersion des espèces ?
- Ai-je sollicité formellement les structures référentes afin de justifier d'éventuelles difficultés à disposer de la donnée ?
- Ai-je croisé les données entre elles afin d'identifier les enjeux pressentis ?
- Ai-je fait appel à une expertise naturaliste afin d'identifier des potentialités de présence d'habitats naturels et/ou d'espèces à enjeux ?

Acteurs et ressources

GON
<https://gon.fr/>
Picardie Nature
<http://www.picardie-nature.org/>
LPO
<https://www.lpo.fr/>
CMNF
<http://www.cmnf.fr/>
CBNBL
<https://www.cbnbl.org/>
BRGM
<https://www.brgm.fr/fr>

DIGITALE 2
<https://digitale.cbnbl.org/>
SIRF
<https://sirf.gon.fr/adws/app/6f887da1-3a89-11ed-a014-77b5f08978f3/>
CLICNAT
<https://clicnat.fr/>
Adonif
<https://fongifrance.fr/>
INPN
<https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>
BCBG
<http://www.donnees.picardie.developpement-durable.gouv.fr/patnat/espac/index.php>
Évaluation simplifiée des incidences Natura 2000
<https://www.ein2000-hauts-de-france.fr/>

Pour aller plus loin

Pour l'inventaire des ZNIEFF, voir les parties "Actualisation continue" et "Accès vers les fiches ZNIEFF" sur :
<https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Inventaire-des-ZNIEFF-terrestres/>

Convention d'Aarhus
<https://www.notre-environnement.gouv.fr/rapport-sur-l-etat-de-l-environnement/la-convention-d-aarhus/>

Centre de ressources «éolien et biodiversité»
<https://eolien-biodiversite.com>